



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pôle départemental des décorations

Médaille d'honneur du Travail – Médaille d'honneur Agricole – Médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale

A compter de la promotion du 1^{er} janvier 2021, **uniquement pour les candidats demeurant en Seine-et-Marne**, les demandes de médailles d'honneur du travail, de médailles d'honneur agricole et de médailles d'honneur régionale, départementale et communale **devront impérativement être effectuées par voie dématérialisée :**

- avant le 15 octobre pour la promotion du 1^{er} janvier,
- avant le 1^{er} mai pour la promotion du 14 juillet.

Toute demande adressée par courrier postal est désormais irrecevable et ne sera pas instruite.

Le dépôt des demandes de médaille d'honneur est accessible depuis le portail :

<https://www.demarches-simplifiees.fr>

Utiliser **les liens ci-dessous**, selon la médaille souhaitée :

Le dépôt des demandes de médaille d'honneur du **travail s'effectue en se connectant à :**

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail>

L'employeur ou le salarié dépose la demande.

Pièces à fournir en pièces jointes à la demande en ligne :

soit

- l'attestation de l'employeur reprenant l'ensemble de la carrière du candidat datée et signée **ou** le tableau de calcul intégré daté et **co-signé par le salarié et l'employeur**

soit

- l'attestation de l'employeur et un relevé de carrière agirc arrco détaillé (uniquement les pages reprenant les dates exactes des périodes travaillées)

et

- copie de la pièce d'identité (+ le livret de famille si le nom d'épouse ne figure pas)

- copie du certificat militaire s'il y a lieu si la période n'est pas indiquée dans l'attestation ou le tableau

Le dépôt des demandes de médaille d'honneur **agricole s'effectue en se connectant à :**

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhagricole>

L'employeur ou le salarié dépose la demande.

Pièces à fournir en pièces jointes à la demande en ligne :

soit

- l'attestation de l'employeur reprenant l'ensemble de la carrière du candidat datée et signée ou le tableau de calcul intégré daté et **co-signé par le salarié et l'employeur**

soit

- l'attestation de l'employeur et un relevé de carrière agirc arrco détaillé (uniquement les pages reprenant les dates exactes des périodes travaillées)

et

- copie de la pièce d'identité (+ le livret de famille si le nom d'épouse ne figure pas)

- copie du certificat militaire s'il y a lieu si la période n'est pas indiquée dans l'attestation ou le tableau

Le dépôt des demandes de médaille d'honneur régionale, départementale et communale s'effectue en se connectant à :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhrdc>

L'employeur dépose la demande.

Pièces à fournir en pièces jointes à la demande en ligne :

- attestation de l'employeur reprenant l'ensemble de la carrière du candidat
- copie de la pièce d'identité (+ le livret de famille si le nom d'épouse ne figure pas)
- avis motivé de l'autorité hiérarchique
- extrait n° 2 du casier judiciaire

NB :

Il n'est pas possible de demander plusieurs échelons en même temps et un délai d'une année doit s'écouler entre deux échelons.